



Municipalité d'Yvonand  
Av. du Temple 8  
Tél. 024/423 32 40  
[greffe@yvonand.ch](mailto:greffe@yvonand.ch)  
[www.yvonand.ch](http://www.yvonand.ch)

**Au Conseil communal**

**1462 Y v o n a n d**

**Préavis municipal No 2023/05**

**Concerne : Remplacement du palan de levage 5T dans la halle de la Voirie**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. Préambule**

À la suite d'un contrôle des palans des halles PAY, celui situé dans la halle de la Voirie présente des défauts importants.

Ce palan date de la fin des années 70 et cette installation a dépassé sa durée de vie théorique (30-40ans). A ce jour, seules quelques pièces standards sont encore disponibles, tandis que les pièces spécifiques ne sont simplement plus produites.

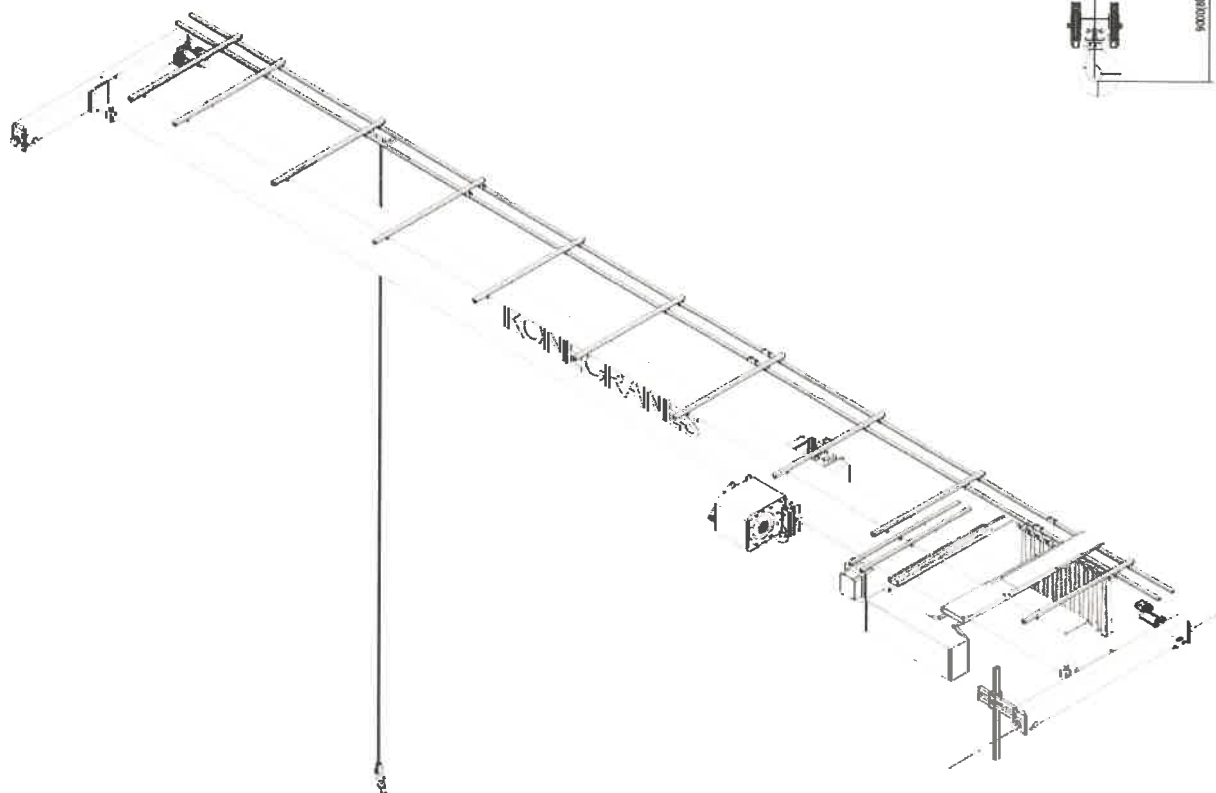
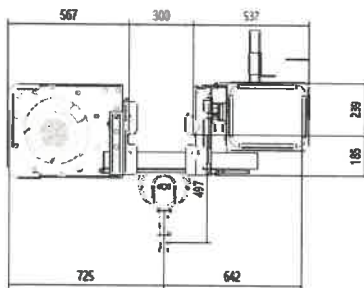
Une offre pour la réparation de celui-ci nous a été soumise, mais celle-ci ne comporte que le remplacement des éléments jugés dangereux. D'autre part le risque qu'une autre pièce fasse défaut reste possible au vu des années de l'installation. Si une nouvelle panne est provoquée par une pièce qui n'est plus livrable, nous devrions revenir au point de départ soit de remplacer l'entier de l'installation.

**2. Objet du préavis**

Ce palan est fréquemment utilisé et l'option de travailler avec un autre outil, tel que le Manitou, s'avère dangereux et/ou compliqué selon les objets à déplacer, notamment dû à la hauteur de la halle et son encombrement (étagères de charges lourdes). Après analyse des différentes offres, notre choix s'est porté sur l'offre de la maison KoneCranes, entreprise qui effectue déjà l'entier des services et réparations sur le site des halles PAY.

Il est utile de préciser que les rails et DIN de l'actuelle installation ne doivent pas être changés.

### 3. Données techniques



#### DONNÉES TECHNIQUES

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| PORTÉE                          | : 14 m                                      |
| CHARGE                          | : 5t  |
| HAUTEUR DE LEVAGE               | : 8 m                                       |
| VITESSE DE LEVAGE               | : 5/0.83 m/min 2 vitesses                   |
| VITESSE DE DIRECTION            | : 20 m/min Variation continue de la vitesse |
| VITESSE DE TRANSLATION          | : 40 m/min Variation continue de la vitesse |
| POIDS DU PALAN                  | : 390 kg                                    |
| POIDS DU PONT                   | : 3040 kg                                   |
| CLASSIFICATION DU PONT          | : H2B3                                      |
| CLASSIFICATION DU PALAN         | : ISO M5                                    |
| CLASSIFICATION EN TRANSLATION   | : ISO M5                                    |
| TENSION DE COMMANDE PRINCIPALE  | : 400 / 48 V; 50 Hz                         |
| PUISSANCE FOURNIE               | : 5.85 kW                                   |
| LONGUEUR DU CHEMIN DE ROULEMENT | : 45 m                                      |

#### TRAITEMENT DE SURFACE DU PONT

|                 |               |
|-----------------|---------------|
| COULEUR DU PONT | : RAL7035     |
| PEINTURE        | : PUR / 70 µm |

#### TOLÉRANCES DU PONT

SELON LE PLAN CST-C and CST-P  
 RUNWAY DETAILS NOT IN SCALE  
 TOLÉRANCES DE CHEMIN DE ROULEMENT DOIVENT ÊTRE  
 CONFORMES STANDARD ISO12488-1 TOLERANCE CLASS 2  
 PONT SANS PASSERELLE DE MAINTENANCE  
 SERVICE MUST BE DONE FROM A SEPARATE  
 MACELLE ÉLEVATRICE POUR PERSONNEL  
 PONT POUR SERVICE INTÉRIEUR 5°...40° C  
 PONT PILOTÉ PAR COMMANDE RADIO  
 BOITE À BOUTONS PENDANTE DE SECOURS

#### DONNÉES TECHNIQUES

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| CHARGE                         | : 5000 kg                                   |
| HAUTEUR DE LEVAGE              | : 8 m                                       |
| VITESSE DE LEVAGE              | : 5/0.83 m/min                              |
| VITESSE DE DIRECTION           | : 20 m/min Variation continue de la vitesse |
| POIDS DU PALAN                 | : 390 kg                                    |
| CLASSIFICATION DU PALAN        | : ISO M5                                    |
| TENSION DE COMMANDE PRINCIPALE | : 400 / 48 V; 50 Hz                         |

Documents techniques en annexe

#### 4. Aspects financiers

|  |                          |
|--|--------------------------|
| 1. Evacuation, livraison et montage du nouveau Palan 5.000 Kg                      | CHF 45'173.00 TTC        |
| 2. Nacelle pour le montage et poids d'essai (Prestations à fournir par la Commune) | CHF 6'000.00 TTC         |
| 3. Réserve pour majoration des prix 10%, basé uniquement sur le point 1            | CHF 4'517.00 TTC         |
| <b>TOTAL TTC avec majoration de 10% incluse</b>                                    | <b>CHF 55'690.00 TTC</b> |

#### 5. Conclusion

Après analyse, en tenant compte qu'une partie importante des pièces de l'installation actuelle n'est plus produite ainsi que de l'utilisation fréquente de ce palan, la Municipalité estime qu'il est nécessaire de faire un investissement afin de remplacer les principaux éléments mobiles pour des raisons de sécurité de nos employés communaux ainsi que pour le bon déroulement du travail de la Voirie.

En conclusion, la Municipalité souhaite que le Conseil communal, après avoir entendu les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad-hoc, prenne les décisions suivantes :

#### Décide

1. D'accorder à la municipalité un crédit de CHF 55'690.00 pour remplacer le palan de levage 5T dans la halle de la voirie.
2. De financier ce crédit par les liquidités courantes.
3. D'imputer le coût du remplacement du palan de levage 5T dans le compte d'investissement 9123.07 (Bâtiment Halle Petite Amérique).
4. D'amortir cet investissement par le compte d'exploitation 3542.3303.2 (amortissement obligatoire) et de prélever la somme correspondante du compte 9281.11 (Fonds rénovation bâtiments communaux).

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  Philippe Moser

La Secrétaire  Carolane Sutterlet



Annexes : dossier technique

Municipale déléguée : Mme Christelle Fresneau, Municipale